**Les éoliennes, une « utopie écologique »**

**Le livre « Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé » dresse un constat accablant et sans nuances de la politique française en faveur de l'éolien.**

*Par*[*Michel Revol*](https://www.lepoint.fr/economie/les-eoliennes-une-utopie-ecologique-31-10-2018-2267633_28.php)

Publié le 31/10/2018 à 17:12 | Le [Point.fr](http://Point.fr)

La politique de soutien de l'État français à l'éolien pourrait se traduire, selon les auteurs, par l'implantation de 50 000 mâts supplémentaires d'ici à 2050.

Parc éolien de Rivesaltes à l’entrée de Perpignan Pyrénées orientales devant le Canigou

© PASCAL GUYOT / AFP

La charge est sévère. Dans un ouvrage de 150 pages (1), Pierre Dumont et Denis de Kergorlay (ce dernier ayant longtemps œuvré dans diverses associations environnementales) annoncent un « désastre culturel, environnemental, sanitaire et financier ». Rien que ça ! Tout y passe, donc. Les éoliennes ne seraient qu'une « utopie écologique », un gouffre financier subventionné à coups de milliards d'euros, une impasse environnementale obligeant les centrales à charbon à compenser leur intermittence, une blessure visuelle, sans oublier leur impact sur la santé du voisinage. Les deux auteurs ne s'opposent pas à la transition écologique, mais ils jugent que [l'emballement pour le vent](https://www.lepoint.fr/economie/l-horizon-se-degage-pour-les-eoliennes-21-01-2018-2188391_28.php#xtmc=eoliennes&xtnp=1&xtcr=5) est en [France](https://www.lepoint.fr/tags/france) exagéré parce qu'il empêche d'autres moyens de production d'énergie propre de prospérer – en premier lieu, le nucléaire, dont l'impact sur l'air est neutre. La critique est souvent juste, même si l'on regrette que la passion l'emporte parfois sur les arguments rationnels. Extraits.

**Le pour et (surtout) le contre**Le développement de l'éolien va-t-il permettre de réduire la part de notre électricité produite par des sources fossiles polluantes ? Cette part est déjà très faible. En 2016, elle était tombée à 6 %. Le chiffre de 2019 sera encore plus bas. Ensuite, on ne pourra l'abaisser encore davantage ; il faut en effet un minimum de production thermique afin de compenser l'extrême irrégularité des productions éolienne et photovoltaïque. Pour cette raison, le développement de l'éolien risque même de contraindre à la réouverture de centrales au gaz, actuellement arrêtées. Or le gaz est polluant, et non renouvelable. Du fait de son mariage forcé avec le gaz, l'éolien est donc une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre.

L'électricité d'origine éolienne reviendrait-elle moins cher au consommateur ? Loin de là. [EDF](https://www.lepoint.fr/tags/edf) est contrainte d'acheter ce courant à un prix qui, en moyenne, atteint actuellement 82 euros le mégawattheure (MWh). Elle le revend nettement moins cher sur les marchés européens. D'où un gaspillage financier que le développement de l'éolien ne peut qu'accroître et qui sera à la charge du consommateur.

L'énergie éolienne constituerait-elle une filière industrielle et technologique indispensable à la France, en termes de création de richesse et d'emplois ? Pas davantage : nous ne produisons plus de grandes éoliennes depuis plusieurs années déjà. Les machines installées aujourd'hui en France sont toutes importées et creusent donc notre déficit commercial, déjà abyssal.

La production d'électricité en France serait-elle insuffisante, au point qu'il serait vital pour nous chauffer et nous éclairer de recourir aux sources d'énergie alternatives ? Encore non : même avec plusieurs tranches nucléaires à l'arrêt, et malgré des périodes de froid intense, la France a continué d'exporter de l'électricité au cours de l'hiver 2017-2018. En année normale, elle exporte 10 % de son électricité.

La technologie de l'éolien serait-elle écologique, révolutionnaire ou d'une efficacité redoutable ? Certes pas, elle est l'une des façons les moins efficaces et les plus onéreuses de produire de l'électricité, du fait de l'intermittence du vent. Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée. (...)

Et pourtant, au nom de la loi sur la transition énergétique votée en août 2015, le gouvernement s'est engagé dans un programme irréaliste de développement de la capacité de production d'énergie éolienne en France d'ici à 2023, pour la faire passer d'environ 13 640 MW aujourd'hui à 26 000 MW pour les scénarios les plus ambitieux. Le pays compte aujourd'hui environ 8 000 éoliennes, il en abriterait plus de 20 000 dans les toutes prochaines années. Il en faudrait plus de 50 000 en 2050 pour que la France parvienne à remplacer sa production d'électricité d'origine nucléaire par les énergies renouvelables.

**Le « cadeau » fait au renouvelable**Comment la France a-t-elle déployé sa politique dans le domaine des énergies renouvelables ? En septembre 2000, [Yves Cochet](https://www.lepoint.fr/tags/yves-cochet), alors député (écologiste), remettait au Premier ministre [Lionel Jospin](https://www.lepoint.fr/tags/lionel-jospin) un rapport sur le développement des énergies renouvelables au travers d'un système de prix garantis.                     Pour mettre en pratique les préconisations contenues dans ce rapport, [Dominique Voynet](https://www.lepoint.fr/tags/dominique-voynet), alors ministre de l'Environnement, imposa à EDF des prix de rachat de l'électricité compris entre 35 et 55 euros le MWh pour les parcs de moins de 12 MW, rompant ainsi avec le principe des appels d'offres en vigueur auparavant.                    Yves Cochet, qui lui succède en 2001, fera alors un cadeau hors de prix aux promoteurs de l'éolien en fixant le prix de rachat garanti à 83,50 euros le MWh sur quinze ans, alors que les prix de marché en Europe étaient de l'ordre de 35 euros... !

On peut s'étonner d'un prix aussi élevé, qui a certainement été négocié avec les producteurs d'énergie de l'Hexagone. Mais, en le fixant à ce niveau, le gouvernement s'attirait la bonne volonté des professionnels du secteur, sans évaluer l'ampleur des engagements financiers inconsidérés qu'il prenait sur les quinze années à venir.

**Le coût écologique caché**Une éolienne « consomme » environ 1 500 mètres carrés de terrain, mais il faut y ajouter les surfaces nécessaires à la construction des routes d'accès et à l'implantation de divers équipements industriels qui donnent lieu, dans la plupart des cas, à un véritable saccage des chemins, haies et arbres environnants. Une « ferme » de 10 éoliennes, par exemple, nécessite la libération de plusieurs hectares, en fonction de l'emplacement des machines et de la distance existant entre elles. Sauf dans les cas où les éoliennes sont érigées sur des sites industriels déclassés, leur implantation dans les zones rurales, qui va mathématiquement se multiplier, ne peut donc se faire qu'aux dépens des terres agricoles.                     Or, selon la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), la réduction des surfaces agricoles connaît depuis quelques années une accélération préoccupante. En 2016, dernière année étudiée par cette fédération, entre 50 000 et 60 000 hectares de foncier agricole ont été détruits par l'urbanisation et la construction d'infrastructures. À ce rythme, la France perdra l'équivalent de la surface agricole d'un département tous les cinq ans. (...)

Les promoteurs de l'éolien oublient évidemment d'évoquer les quantités de béton nécessaires pour implanter une machine dans le sol : entre 800 et 2 000 tonnes ancrées parfois à plus de 20 mètres de profondeur, et qui y resteront pour l'éternité puisqu'en cas de démantèlement il est prévu de ne décaper ce bloc que sur un mètre de hauteur environ. C'est un béton hautement ferraillé qui engendre des pollutions à long terme, notamment sur les ressources en eau, dont le propriétaire du terrain risque d'être tenu pour seul responsable à terme.

**Un problème de distance...**Référons-nous au travail effectué par l'Académie nationale de médecine, publié en mai 2017. À la pollution visuelle (dont les effets stroboscopiques) s'ajoute le bruit. Des sénateurs ont, à plusieurs reprises, en invoquant notamment les travaux de l'Académie de médecine, essayé d'obtenir par amendement une distance minimale de 1 000 mètres entre les éoliennes et les habitations.                  En février 2015, le sénateur socialiste Jean Germain déposait en ce sens un amendement au projet de loi de transition énergétique. Voté par le Sénat, cet amendement a été rejeté par l'Assemblée nationale, sous la pression du gouvernement et des promoteurs.                  Dans un rapport de 2006, cette même Académie de médecine recommandait pourtant de porter cette limite à 1 500 mètres et de réaliser une enquête épidémiologique approfondie sur les dommages sanitaires, notamment auditifs, causés par les éoliennes. Non seulement l'État n'a jamais satisfait à cette dernière demande, mais, de plus, la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, a entériné cette distance de 500 mètres entre une éolienne et une habitation.

**La CSPE : discrète mais coûteuse**Qui prend le temps de lire les lignes, à dessein minuscules, figurant au verso de ses factures d'électricité ? Si davantage de Français avaient la curiosité de le faire, ils constateraient que, parmi les taxes prélevées sur leur facture, figure une très discrète, à défaut d'être anodine, « CSPE », qui ne représente pas moins de 15 %, en moyenne, du montant total de la facture.                  L'électricité d'origine éolienne n'est pas rentable. Le dispositif d'obligation de rachat, par EDF, de cette électricité à un tarif hors norme risque de mettre en péril notre producteur national. Il fallait donc trouver la source de financement.                  D'où la CSPE, taxe instituée en 2003 et destinée à compenser les surcoûts liés aux charges de service public de l'électricité supportée par EDF et les autres concessionnaires des réseaux publics d'électricité. Elle a été complétée récemment par des prélèvements sur les autres sources d'énergie.

Les Français pourraient comprendre qu'il faille financer les surcoûts liés à la production ou à l'achat de l'électricité dans les parties de notre territoire non interconnectées au continent. (...) Ils comprendraient moins, s'ils savaient que la CSPE a augmenté de 35 % entre 2015 et 2017, qu'elle représente 15 % de leur facture d'électricité, qu'elle montera à 7,9 milliards d'euros en 2018, dont 5,45 milliards iront au soutien aux énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne dont nous avons démontré les supposés bienfaits.

Cette hausse s'explique par l'augmentation considérable des charges liées au développement des énergies renouvelables qui vont croître de 13,1 % en 2018 (soit 5,4 milliards d'euros contre 4,3 milliards en 2016) en raison du développement de ces énergies mais aussi de la baisse du marché de gros de l'électricité qui augmente encore les compensations versées à l'éolien.                 Selon les calculs de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), une baisse d'un euro par MWh des prix du marché de gros se traduit par une hausse des surcoûts de plus de 50 millions d'euros. Entre 2016 et 2018, la charge de soutien aux énergies renouvelables a donc progressé d'un milliard d'euros.

(1) *Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé,* de Pierre Dumont et Denis de Kergorlay. Éditions François Bourin. 16 euros.